



31 mars 2010

Le rapport sur l'écart salarial 2010

Pour la quatrième fois, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a présenté son rapport annuel sur l'écart salarial à la presse, en présence des partenaires sociaux et de la ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, Joëlle Milquet.

Les chiffres relatifs à l'écart salarial pour l'année 2007 sont comparables à ceux de l'année dernière, mais nous observons toutefois une diminution évidente par rapport à 2004 et 2005.

Quelle est l'ampleur de l'écart salarial?

- En moyenne, les travailleuses gagnent 11% de moins par heure que leurs équivalents masculins. Sur une base annuelle, cette différence monte jusqu'à 24%, parce que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel.
- La diminution de l'écart salarial basé sur les salaires horaires ne se reflète pas dans des salaires annuels plus équilibrés.
- L'écart salarial est considérablement plus important dans le secteur privé. Par heure, les employées gagnent en moyenne 26% de moins que les employés. Chez les ouvriers, cette différence s'élève à 18%. Calculé sur base annuelle, l'écart salarial dans le secteur privé est de 37%, tant pour les ouvriers que pour les employés.
- L'écart salarial augmente considérablement lorsque les avantages extra-légaux sont pris en compte. Les femmes ont moins d'opportunités de bénéficier de ces avantages ; et lorsque c'est le cas, les montants perçus sont moindres. Les employeurs payent une pension complémentaire à 16% des travailleurs masculins et à 13% des travailleurs féminins. Les montants des pensions complémentaires sont en moyenne 46% moins élevés pour les femmes que pour les hommes. Environ autant de femmes que d'hommes voient leur trajet domicile/travail remboursé. Cependant, pour les hommes, les montants versés sont en moyenne 28% plus élevés. La différence majeure se situe au niveau des options sur actions, où l'écart est de 48%. Les hommes ont en outre une probabilité plus de deux fois plus élevée de bénéficier de ces avantages.

Quelques chiffres:

- En 2007, 45,92% des travailleurs étaient des femmes ; celles-ci ont travaillé pour 41,25% des jours ouvrables rémunérés et ont perçu 37,52% de la masse salariale totale (95.974.263.404 euros). Sur base de leur proportion parmi les travailleurs, toutes les femmes réunies auraient dû gagner 8,056 milliards d'euros de plus en 2007. Et 3,576 milliards d'euros sur base de leur participation dans les jours ouvrables rémunérés – donc en tenant compte du fait que les femmes travaillent plus fréquemment à temps partiel.
- Plus de 6% des hommes travaillant à temps plein gagnent plus de 5000 euros bruts par mois, alors que seules 3% des femmes touchent un tel salaire.
- Une femme qui travaille à temps partiel dans l'industrie et les services marchands gagne en moyenne 21% de moins par heure qu'un homme travaillant à temps plein, 11% de moins qu'une femme travaillant à temps plein et 8% de moins qu'un homme travaillant à temps partiel.
- L'écart salarial augmente avec l'âge. Chez les salariés actifs à temps plein, l'écart salarial est de 19% chez les plus de 55 ans et de 11% pour la tranche d'âge des 45-54 ans. Pour les travailleurs à temps partiel, il est de 20% pour la tranche d'âge la plus âgée, et de 14% pour la seconde tranche la plus âgée
- L'écart salarial s'élève à 21% chez les salarié(e)s hautement diplômé(e)s.
- Contrairement aux années précédentes, nous retrouvons l'écart salarial le plus important (35%) dans le secteur des transports aériens.
- En ce qui concerne les catégories de fonctions, c'est parmi les dirigeants que l'écart salarial est le plus important, à savoir 34%. Seuls 22% de ces dirigeants sont des femmes.
- Parmi les couples non mariés ayant des enfants, 78% des femmes et 83% des hommes travaillent. Ces chiffres ne s'élèvent respectivement qu'à 58% et 73 % pour les couples mariés avec enfants.
- Les hommes mariés gagnent en moyenne 18,82 euros bruts de l'heure, contre 16,81 euros pour les hommes divorcés, qui gagnent donc 11% de moins.
- Les femmes isolées sans enfants gagnent en moyenne 16,02 euros bruts par heure. Ce sont 5% de plus que les femmes ayant un partenaire et des enfants, et 6% de plus que les mères isolées.
- Au sein d'un couple avec enfants, l'écart salarial entre l'homme et la femme s'élève à 16%.
- Les femmes de nationalité hors UE n'ont pas la moitié des chances d'être au travail qu'ont les hommes de cette même catégorie. De la même manière, les femmes allochtones n'ont pas non plus la moitié des chances d'être au travail que les femmes belges, ou les femmes provenant des autres pays de

l'UE. L'écart lié au genre est donc considérablement amplifié par « l'écart ethnique ».

- Les salaires horaires bruts moyens des femmes et des hommes sont les plus faibles pour les travailleurs des pays du Maghreb et du reste de l'Afrique. Dans ces catégories, les femmes gagnent encore 11 à 12% de moins que les hommes.
- 48% de la différence salariale peuvent être expliqués sur base de facteurs connus. 52% ne peuvent être expliqués.
- Dans la partie expliquée, 55% peuvent être attribués à des caractéristiques qui font référence à la position des femmes et des hommes sur le marché de l'emploi. La profession explique 12% de l'écart salarial expliqué et le secteur 8%.
- La nationalité explique 6% de la partie expliquée de l'écart salarial.

Ce rapport sur l'écart salarial calcule les différences de salaire entre les femmes et les hommes sur base de l'Enquête sur la structure et la répartition des salaires, complétée par des données issues de l'ONSS. Les calculs ont été faits d'après les indicateurs européens officiels. Le rapport 2010 utilise les données d'enquête de l'année 2007. Ces chiffres ne reflètent donc pas encore les effets éventuels de la crise économique sur l'écart salarial.

Le rapport est le résultat d'une étroite collaboration entre l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, la Direction générale Statistique et Information économique et le Bureau fédéral du Plan.

Le rapport peut également être téléchargé sur les sites suivants: www.iefh.belgium.be; www.statbel.fgov.be ; www.emploi.belgique.be.

Contact:

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec:

- Vincent Zadikyan (communication)

E-mail: vincent.zadikyan@iefh.belgique.be

Tél : 02/233 42 65

- Hildegard Van Hove (statistiques de genre)

E-mail: hildegard.vanhove@igvm.belgie.be

Tél : 02/233 41 71

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Fax: 02/233 40 32

Site web: www.iefh.fgov.be

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale qui a pour mandat de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination et d'inégalité basée sur le sexe. Et ce, par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer cette égalité dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.